

INFORMATION IMPORTANTE à destination des familles

Tarification des repas et mise en place du forfait restauration scolaire

En raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, nous ne pouvons plus nous permettre de vous proposer le mode actuel de facturation au repas réellement pris.

Par conséquent, le SIVOS a révisé les tarifs comme chaque année et a souhaité mettre en place un forfait :

Enfant : prix du repas : 2,80€

Adulte : prix du repas : 5€

La facturation s'établira comme suit pour l'année scolaire 2024-2025 : Les montants sont variables puisque calculés en fonction du nombre de jours de la période.

- Du 02 septembre au 20 décembre 2024 soit 55 jours à 2,80€ = 154,00 €

- Du 06 janvier au 31 mars 2025 soit 41 jours à 2,80€ = 114,80€

- Du 01 avril au 30 juin 2025 soit 43 jours à 2,80€ = 120,40 €

Pour la majorité des élèves qui prennent leur repas quotidiennement, cela ne changera pas grand chose. Au contraire, vous connaissez à l'avance le montant qui vous sera demandé pour les 3 périodes.

Lors des sorties pédagogiques, vous n'aurez plus à fournir le pique-nique, il sera pris en charge par le service de restauration scolaire et comptabilisé dans votre forfait.

Un dégrèvement du prix du repas par enfant et par jour sera accordé à partir d'une semaine d'absence sur présentation d'un justificatif écrit.

En cas de fermeture exceptionnelle du service de restauration scolaire, le ou les repas prévus seront décomptés du forfait initial lors de la facturation.

Par ailleurs, nous vous recommandons de procéder **chaque année** à l'inscription de la cantine pour votre enfant le plus rapidement possible dès réception des documents.

Un élève non inscrit ne peut pas bénéficier de la restauration scolaire.

Merci de votre compréhension.

Nous vous souhaitons un très bel été et rendez-vous le **lundi 02 septembre** pour la rentrée des élèves.

La Présidente du SIVOS
Christelle NEAU